

ZP5329

POLICE DES HAUTS-PAYS

DOUR – HENSIES – HONNELLES - QUIEVRAIN

AVIS

CONSEIL DE POLICE DU 15 FEVRIER 2023

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2022
2. Modification du cadre – Approbation par la tutelle – Information
3. Nombre de voix attribué aux membres du collège de police soit le nombre de voix dont dispose chaque groupe des représentants d'une même commune lorsqu'il s'agit d'adopter les décisions visées à l'article 26 LPI
4. Montant du jeton de présence – Modification
5. Vérification de caisse des exercices 2015 et 2016
6. Budget – Exercice 2023 – Utilisation des crédits provisoires
7. Intercommunale iMio – Adhésion
8. Caméras BeWapp – Financement sur fonds propres dans l'attente des subsides

HUIS CLOS

9. Personnel Calog – Mise à la retraite pour raison d'âge
10. Personnel opérationnel – Mise à la retraite pour raison d'âge
11. Mobilité 2022-05 - Nominations

PUBLICATION

Le présent avis sera affiché dans les commissariats de la zone de police et dans les administrations communales de Dour, Hensies, Honnelles et Quiévrain pendant dix jours.



DECISIONS DU CONSEIL DE POLICE

Nombre de voix attribué aux membres du collège de police soit le nombre de voix dont dispose chaque groupe des représentants d'une même commune lorsqu'il s'agit d'adopter les décisions visées à l'article 26 LPI

Le nombre de voix dont dispose un bourgmestre au collège de police est proportionnel à la dotation communale telle qu'elle a été définie dans le dernier compte communal approuvé par l'autorité.

En 2023, la répartition est la suivante :

- Dour : 53 voix
- Hensies : 17 voix
- Honnelles : 13 voix
- Quiévrain : 17 voix.

Montant du jeton de présence - Modification

Le Conseil de police a décidé de porter le jeton de présence au montant fixe de 80,00 €.

Vérification de caisse des exercices 20015 et 2016

Le Président a informé le Conseil qu'il avait procédé à la vérification de la caisse du comptable spécial pour les exercices 2015 et 2016. Ces vérifications n'ont fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Budget – Exercice 2023 – Utilisation des crédits provisoires

Le Conseil de police a autorisé l'utilisation des crédits provisoires en avril et mai 2023.

Intercommunale iMio - Adhésion

Le Conseil de police a décidé d'adhérer à l'intercommunale iMio afin de pouvoir profiter de solutions informatiques intéressantes pour la zone et notamment pour la gestion administrative du collège et du conseil de police. Cette adhésion se fera par la souscription d'une part B pour un montant de 3,71€.

Caméras BeWapp – Financement sur fonds propres dans l'attente des subsides

Le Conseil de police autorise le Comptable spécial à préfinancer sur fonds propres l'acquisition des caméras prévues dans le cadre du projet subsidié BeWapp.

Personnel Calog – Mise à la retraite pour raison d'âge

Le Conseil de police a admis un membre du personnel administratif de niveau C à la retraite à la date du 1^{er} janvier 2024.

Personnel opérationnel – Mise à la retraite pour raison d'âge

Le Conseil de police a admis un commissaire de police à la retraite à la date du 1^{er} décembre 2023.

Mobilité 2022-05 - Nomination

Le Conseil de police a décidé de nommer le personnel suivant :


- Un commissaire de police pour le service de proximité à la date du 1^{er} mars 2023
- Un inspecteur pour le service d'intervention à la date du 1^{er} mai 2023
- Deux inspecteurs pour le service d'intervention à la date du 1^{er} octobre 2023
- Un inspecteur pour le service de recherche à la date du 1^{er} mars 2023
- Un inspecteur pour le service de proximité à la date du 1^{er} mai 2023
- Un inspecteur pour le service de proximité à la date du 1^{er} octobre 2023
- Une consultante niveau B pour le secrétariat du chef de corps à la date du 1^{er} mai 2023
- Une assistante niveau C pour le service de proximité à la date du 1^{er} mars 2023
- Une assistante niveau C pour le service de proximité à la date du 1^{er} mai 2023.

Une réserve de recrutement a été constituée :

- Un commissaire de police pour le service de proximité
- Un inspecteur pour le service d'intervention
- Un inspecteur pour le service de recherche
- Un assistant niveau C pour le service de proximité.

Fait le 20 février 2023

Par le Collège de police,



Le Chef de corps,
Patrice DEGOBERT



Le Président,
Eric THIEBAUT